



Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat
Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chapellemontduchat@gmail.com

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION « VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE 2026 »

ATTENTION :

**LE DEPOT DE VOTRE DOSSIER NE SIGNIFIE PAS QUE CELUI-CI EST COMPLET.
C'EST L'ACCUSE DE RECEPTION EMIS PAR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT QUI
ATTESTE DE LA COMPLETUDE ET DONC DE L'ELIGIBILITE DE VOTRE DOSSIER.**

Consciente des enjeux liés à la qualité de l'air et à la réduction des gaz à effet de serre la commune a initié depuis 2024 l'attribution d'une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique par les particuliers résidant sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat.

Cette prime concerne l'achat d'un seul vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion acheté auprès d'un professionnel, à usage personnel, acquis à partir du 01 janvier 2026. Il s'agit d'une aide de 200,00 € par vélo à assistance électrique.

Liste des pièces à fournir pour la demande de subvention

Pour satisfaire aux exigences conditionnant la subvention, le bénéficiaire devra remettre :

- Le formulaire de demande de subvention et éventuellement l'attestation sur l'honneur dûment complétés et signés,
- La copie (recto verso) d'une pièce d'identité du demandeur,
- La facture datée d'achat du vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion à son nom propre, prénom et adresse,
- Le certificat d'homologation du vélo concerné,
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture,
- Un Relevé d'Identité Bancaire pour le versement de la subvention.

La subvention sera accordée dans la limite des crédits disponibles au budget 2026.

Le dossier complet devra être déposé à l'adresse suivante :

Mairie de La Chapelle du Mont du Chat

192, rue du Solan

73370 La Chapelle du Mont du Chat

Tél. : 04 79 25 20 34



Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat
Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chapellemontduchat@gmail.com

AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Formulaire de demande de subvention

La commune de La Chapelle du Mont du Chat a initié depuis 2024 la mise en place d'une aide à hauteur de 200,00 € par vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion, à usage personnel, acquis auprès d'un professionnel durant la période de mise en place du dispositif pour toute personne domiciliée sur le territoire de la commune.

LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

N° de téléphone :

Date :

Signature :

Attestation sur l'honneur pour l'attribution de la subvention

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

Atteste être

- L'utilisateur d'un vélo à assistance électrique



Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat
Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chapellemontduchat@gmail.com

Je m'engage à compter de ce jour et pour une période de 2 ans :

- à ne percevoir qu'une seule subvention par utilisateur représenté.
- à apporter, dès la demande des services de la Mairie de La Chapelle du Mont du Chat, la preuve que je suis bien en possession du vélo à assistance électrique.
- à restituer ladite subvention à la Mairie de La Chapelle du Mont du Chat dans le cas où le vélo à assistance électrique viendrait à être revendu durant cette période deux ans.

Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible de sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».

Fait à :

Le :

Signature :